

DEPARTEMENT DU CALVADOS ARRONDISSEMENT DE LISIEUX CANTON DE CABOURG 14390 MAIRIE DE VARAVILLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VARAVILLE
--	--

Date de convocation : 14/09/2023 Date d'affichage : 27/09/2023	
Nombre de conseillers : en exercice Pour Contre Abstention	14 14 - -
Objet de la délibération :	PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION
DATE L'an deux mille vingt-trois	Le 21 septembre à 18 heures00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et un septembre à 18 heures 00:

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Patrick THIBOUT.

Présents : Mr THIBOUT Patrick, Mr THIEBOT Pierre, Mme Anne-Marguerite LE GUILLOU, Mme SAMSON Mélanie, Mr Stéphane LABARRIERE, Mme BEGAULT Dominique, Mme Line MONCHATRE, Mr HEUVIN Bruno, Mr Luc BELMONT, Mme ALLAIN Brigitte formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Absents excusés : Madame Patricia LARREY a donné pouvoir à Mr Pierre THIEBOT, Mr Jean-Luc POUILLE a donné pouvoir à Mme Dominique BEGAULT, Mr Ulrich GOUBERT a donné pouvoir à Mr Luc BELMONT, Mr Christophe PIRAUBE a donné pouvoir à Mr Stéphane LABARRIERE.

Madame SAMSON Mélanie a été élue secrétaire.

## PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION

### Le conseil municipal,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-21, R153-20 et R153-21 ;

**Vu** la délibération du 30 mars 2016, par laquelle le conseil municipal de VARAVILLE a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, a défini les objectifs poursuivis et a fixé les modalités de concertation ;

**Vu** le premier débat effectué le 19 septembre 2019 au sein du conseil municipal de VARAVILLE sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la délibération le retraçant ;

**Vu** la délibération du 19 février 2020 arrêtant le projet de Plan Local D'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

**Considérant** que les observations, remarques et réserves émises par le Personnes Publiques Associées amenaient à reprendre les orientations du Projet d'Aménagement et de développement Durable ;

**Vu** le second débat effectué le 7 septembre 2022 au sein du conseil municipal de VARAVILLE sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la délibération le retraçant ;

**Vu** la délibération du 24 novembre 2022 arrêtant de nouveau le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** l'arrêté municipal n°20 en date du 11 avril 2023 soumettant le projet de PLU à enquête publique,

**Vu** les avis des personnes publiques associées sur le PLU arrêté,

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

**Considérant** que les résultats de ladite enquête publique et la prise en compte des remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications du projet de PLU, dont la synthèse est annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que le projet de PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (avec 4 pouvoirs), décide d'approuver le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Sous-préfet de Lisieux et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

En préfecture le 27/09/2023

Le Maire,  
Patrick THIBOUT



La Secrétaire,  
Mélanie SAMSON



REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-211407242-20230928-DEL16\_13210